

FOCUS :

**L'INNOVATION, NOTAMMENT TECHNOLOGIQUE, COMME ELEMENT DE
RESISTANCE DES PME FACE A LA CRISE**

Commission "Economie – Emploi – Recherche - Innovation"

Rapporteur : M. Jean-François BALDUCCHI

5 mars 2012

SOMMAIRE

INTRODUCTION	3
1. DEFINITION DE LA NOTION D'INNOVATION.....	3
2. EN QUOI L'INNOVATION, NOTAMMENT TECHNOLOGIQUE, PERMET-ELLE AUX PME DE MIEUX RESISTER A LA CRISE ?	4
2.1. <i>Développer la R&D permet de préparer l'avenir</i>	4
2.2. <i>Diversifier les secteurs et croiser les technologies ouvrent des opportunités de développement</i>	5
2.3. <i>Coopérer pour renforcer ses atouts</i>	6
2.4. <i>S'ouvrir à l'international pour moins dépendre de la conjoncture nationale</i>	6
2.5. <i>Innover aux plans managérial, organisationnel et comportemental</i>	6
2.6. <i>L'illustration par des exemples dans l'Ouest</i>	7
ANNEXE	12
LES PRINCIPAUX ACTEURS DE SOUTIEN A L'INNOVATION	12
➤ Les pôles de compétitivité.....	12
➤ Les principaux acteurs institutionnels	13
➤ Les technopoles et CEEI	15
LES PRINCIPAUX DISPOSITIFS D'AIDE A L'INNOVATION	16
➤ <i>Les dispositifs européens</i>	16
➤ <i>Les financements nationaux</i>	16
➤ <i>Les financements régionaux</i>	17

Session du 5 mars 2012

FOCUS :

**L'INNOVATION, NOTAMMENT TECHNOLOGIQUE, COMME ELEMENT DE
RESISTANCE DES PME FACE A LA CRISE**

Commission "Economie – Emploi – Recherche - Innovation"

Rapporteur : M. Jean-François BALDUCCHI

Entendue l'intervention de M. Bernard VINSONNEAU (CFTC), Mme Lise CARON (CGT), M. Philippe BOURDAUD (MEDEF), Mme Elisabeth FESSART (UPAR), MM. Gérard CHARBONNIER (Insertion par l'économie), Philippe MOREAU (CGPME), Mme Géraldine BEALU (CCIR), M. Joseph ROCHER (CFDT), Mme Fabienne GERMAIN (CJD), MM. Gildas TOUBLANC (environnement), Albert MAHE (SEM).

119 votants. Adopté par :

Pour : 79

Abstentions : 21

Contre : 01

INTRODUCTION

En France comme en Europe, le taux des entreprises innovantes encore présentes cinq ans après leur création se situe nettement au-dessus de 80 % alors que ce taux pour les entreprises classiques dépasse à peine 50 %. Les entreprises innovantes qui s'avèrent donc plus solides a priori au démarrage seraient-elles pour autant plus résistantes à la crise ?

Ce focus qui s'inscrit dans le débat annuel de conjoncture ne prétend pas répondre de manière définitive à une question aussi complexe mais a simplement pour but d'apporter, à partir de quelques considérations simples et de constats illustrés par des exemples concrets, un certain nombre d'éléments de réflexion et un éclairage utiles pour l'avenir.

Il nous a paru nécessaire au préalable de rappeler rapidement ce que recouvre généralement la notion d'innovation. Tout en reconnaissant qu'il est difficile de mettre des frontières précises à cette notion d'innovation, nous avons pris le parti de réaliser ce focus essentiellement, mais pas exclusivement, à partir du concept d'innovation technologique.

1. DEFINITION DE LA NOTION D'INNOVATION

Comme le rappelle l'INSEE, le *Manuel d'Oslo* est la principale source internationale des principes directeurs proposés pour le recueil et l'interprétation des données sur l'innovation technologique. La troisième édition (2005) tient compte des progrès réalisés dans la compréhension du processus de l'innovation et de son impact économique. Elle prend également en considération l'expérience acquise lors des dernières vagues d'enquêtes sur l'innovation dans les pays de l'OCDE ainsi que dans les pays non-membres. Le Manuel analyse l'innovation non technologique (innovation organisationnelle et de

marketing) et les liens entre les différents types d'innovation. La dernière version du manuel d'Oslo définit quatre catégories d'innovations :

- de produit ou de prestation (quand il s'agit d'une entreprise du commerce ou des services) : introduction sur le marché d'un produit, bien ou service, nouveau ou significativement amélioré au regard de ses caractéristiques essentielles ;
- de procédé : mise en œuvre de nouvelles techniques pour la production de biens ou la réalisation de prestations de services ;
- d'organisation : mise en place d'un nouveau mode de fonctionnement, d'une nouvelle méthode d'organisation du travail, de techniques avancées de gestion, des relations externes qui doit résulter de décisions stratégiques prises par la direction ;
- de marketing : mise en œuvre de concepts ou de stratégies de vente nouveaux ou qui diffèrent significativement des méthodes de vente existant auparavant.

En complément de ces formes d'innovations technologiques, d'autres formes d'innovations, ont été décrites par certains chercheurs : il s'agit des innovations sociales. Selon Bouchard et al. (1999), l'innovation sociale se définit comme « *toute nouvelle approche, pratique, ou intervention, ou encore tout nouveau produit mis au point pour améliorer une situation ou solutionner un problème social, ou socio-économique et ayant trouvé preneur au niveau du marché, des institutions, des organisations, des communautés* ». Parce que les innovations sociales sont moins connues et plus difficiles à quantifier dans les statistiques macro-économiques ou sectorielles, les éléments présentés ci-après relèvent majoritairement des innovations technologiques, fondées sur l'amélioration objective des performances d'un produit ou d'un procédé.

2. EN QUOI L'INNOVATION, NOTAMMENT TECHNOLOGIQUE, PERMET-ELLE AUX PME DE MIEUX RESISTER A LA CRISE ?

Nous avons listé ici quelques arguments susceptibles de plaider pour cette thèse, en sachant qu'il y a souvent un lien entre innovation et internationalisation.

2.1. Développer la R&D permet de préparer l'avenir

Développer des solutions innovantes permet de se démarquer et en singularisant son offre permet de conquérir de nouveaux marchés et de préparer l'avenir. Quel que soit le secteur et quelle que soit la taille de l'entreprise, cela permet de maintenir et/ou de faire progresser son avantage concurrentiel.

Il s'agit de provoquer la rencontre effective du marché qui intervient généralement lors de mutations technologiques. Cela passe par une analyse de marché fine et une détection de la motivation du client potentiel notamment en captant les signaux parfois faibles.

La création de ces entreprises innovantes est souvent orientée sur un marché B to B dans les domaines des technologies de l'information et de la communication et les sciences de la vie. Ceci n'exclut pas les domaines plus traditionnels de l'industrie, de l'agroalimentaire, etc.

Mais cela ne relève pas d'un phénomène de génération spontanée, ça se prépare. Il est nécessaire de réunir deux conditions. D'une part, l'innovation n'émerge que si l'on est systématiquement à l'écoute des évolutions du marché, d'apparition de nouveaux besoins ou du souci d'amélioration de l'appareil de production ou des produits existants. D'autre part, cela ne peut être que le résultat d'un travail qui s'inscrit dans la durée : réflexion, conception, recherche et développement. C'est donc par cet investissement stratégique qu'une entreprise peut préparer l'avenir.

En matière d'innovation, les pays qui sortent du lot sont souvent ceux qui comme en Finlande, en Suède, au Danemark ou en Allemagne ont su donner un rôle clé à l'activité industrielle et à la collaboration public-privé, ce dernier point soulignant les bonnes relations entre la science fondamentale et les entreprises (comme c'est de plus en plus le cas en France, et notamment en région des Pays de la Loire). Mais ce n'est pas la seule façon d'être innovant. Ces pays concentrent aussi leurs efforts pour soutenir les dépenses des entreprises en R&D. Ils excellent également dans la commercialisation de leurs connaissances technologiques.

En France, les entreprises innovantes ont doublé leur chiffre d'affaires entre 2004 et 2007, leurs investissements en faveur de la R&D représentent au moins 10 % de leur chiffre d'affaires et elles ont consolidé le rôle de l'innovation dans leur stratégie en déposant, chacune en moyenne, au moins cinq demandes de brevets en quatre ans.

Dans le journal de l'innovation, Jean-Claude Chabin, président de Techinnov et vice-président en charge de l'industrie à la CCI de l'Essonne estime que "*la crise peut être considérée comme une opportunité dans la mesure où elle oblige à réfléchir au rebond et à redéfinir sa stratégie. L'innovation apparaît aujourd'hui, plus que jamais, comme la seule façon de se démarquer et de faire des affaires mais elle réclame des marchés et des financements*". En dépit des difficultés, il est important que les PME maintiennent et même amplifient leurs investissements dédiés à la recherche et à l'innovation.

2.2. Diversifier les secteurs et croiser les technologies ouvrent des opportunités de développement

La diversification du champ d'activité de l'entreprise par l'innovation, la création ou l'acquisition permet d'ouvrir les perspectives de développement et de réduire les risques d'exploitation. Ceci peut se traduire soit par une stratégie offensive en profitant des opportunités et des synergies, soit par une stratégie défensive pour compenser le recul de la rentabilité de ses activités traditionnelles.

Le cas lyonnais en est une illustration avec une forte évolution à partir d'une tradition manufacturière de la soie puis en s'appuyant sur le secteur mécanique et en diversifiant son champ d'activités ce qui a permis à la région de toujours rebondir d'une activité à l'autre malgré les aléas conjoncturels. Cette diversification n'a été rendue possible qu'en partie grâce à la capacité d'innovation des entreprises locales ce qui a permis à la fois de maintenir le socle traditionnel des activités tout en développant des filières d'excellence au niveau international. Cette diversification des secteurs s'est réalisée avec pour objectif de répondre aux défis de demain : la vision à long terme est une des clés de ce dynamisme.

Bien que moins directement reliée au reste de l'Europe que la région Rhône-Alpes, la région des Pays de la Loire dispose d'atouts certains dont le principal reste la diversité et le dynamisme de ses activités économiques. C'est bien une stratégie volontariste d'innovation et de diversification qui a permis au bassin économique choletais de passer d'un secteur textile-habillement-chaussure en difficulté à une compétitivité retrouvée sur des niches à forte valeur ajoutée autour du luxe.

Par ailleurs, dans le cadre du croisement de technologies, des exemples fructueux émergent ces dernières années avec un enrichissement mutuel des connaissances par des échanges entre biotechnologies et agriculture, entre biotechnologies et TIC (notamment dans le domaine de l'imagerie pour le diagnostic, ...), entre électronique et santé, entre électronique et secteur de l'automobile, ou encore entre matériaux et énergies marines renouvelables. Les sous-traitants concernés par plusieurs secteurs (aéronautique et naval par exemple) sont de fait moins sensibles aux changements conjoncturels sectoriels.

Parfois, l'innovation est développée par une entreprise pour être mise en œuvre dans un secteur mais elle trouve des applications dans d'autres secteurs qui n'avaient pas nécessairement été envisagés au

départ. La diversification des secteurs et le croisement des technologies représentent des potentiels de développement importants.

2.3. Coopérer pour renforcer ses atouts

La coopération inter-entreprises permet de combiner les compétences et d'accélérer l'adaptation de ces entreprises à leur environnement. Elle couvre soit l'ensemble des phases du processus de R&D, soit une étape particulière (recherche fondamentale, recherche appliquée, développement conjoint).

Le résultat le plus fréquemment attendu est la réalisation d'un prototype, l'amélioration de produits existants et la création de nouveaux produits. Mais la coopération inter-entreprises permet aussi le développement de la connaissance par l'amélioration des savoirs scientifique et technique, des savoir-faire métiers et donc l'accroissement des qualifications du personnel.

Plus l'entreprise est de taille importante, plus elle disposera des ressources humaines et financières nécessaires pour s'investir dans ce type de coopération, ainsi que des moyens pour investir dans des projets qui n'ont pas nécessairement une rentabilité à court terme. En revanche, les PME interviennent surtout sur des projets qui se situent au cœur de leur métier et pour lesquels leur motivation est élevée dans l'objectif d'augmenter significativement leur activité. Ces évolutions ne sont cependant possibles que si la cohésion de l'équipe porteuse du projet est forte : à travers diverses études sur la question, l'implication organisationnelle et managériale semble plus déterminante dans le développement de l'activité que l'implication en termes financiers. Par ailleurs, lorsque l'entreprise a été à l'initiative du projet, elle a tendance à assurer un rôle majeur aussi bien dans l'organisation que dans la réalisation technique du projet.

La coopération, si elle est fondée sur le partenariat et la confiance, aboutit généralement à une montée en gamme des produits et des services. Si elle se met en place dans un rapport de subordination, comme c'est parfois le cas dans le cadre de la sous-traitance industrielle, cela pose le problème du pillage par les donneurs d'ordres des solutions innovantes proposées par les sous-traitants. D'où l'importance de la faculté à bien choisir ses partenaires pour coopérer, mais aussi à identifier les futurs liens à tisser entre les compétences détenues en interne et celles de ses partenaires.

2.4. S'ouvrir à l'international pour moins dépendre de la conjoncture nationale

Dans une étude de fin 2011, Oséo indique que la moitié des entreprises innovantes se positionnent d'emblée sur le marché international et celles qui se développent le plus sont celles qui ont l'ouverture internationale la plus large. La crise a durement frappé les pays industrialisés mais la croissance est restée positive dans les pays émergents comme la Chine, l'Inde et le Brésil notamment. Tout en développant à la fois leur activité, ces pays représentent des marchés particulièrement prometteurs.

Oséo le pointe régulièrement dans ses bilans d'étape : les entreprises fortement exportatrices et innovantes font preuve d'une bien meilleure résistance que les autres dans un contexte de ralentissement économique. En effet, les entreprises réalisant plus du quart de leur chiffre d'affaires à l'international ont évalué à 11,2 % la progression de leurs ventes et les PME innovantes ont déclaré une hausse de leur chiffre d'affaires de 7,6 % en moyenne en 2008 au lieu de 1,1 % pour les non-innovantes.

2.5. Innover aux plans managérial, organisationnel et comportemental

En temps de crise notamment, l'innovation doit aussi être une "innovation responsable". Les excès sont à proscrire, autant que l'inertie. A tous les niveaux de l'entreprise, il est nécessaire d'impulser des changements de comportements : remettre l'humain au centre du management car sans la mobilisation des salariés il ne peut y avoir d'innovation. Voilà un défi important en matière de formation.

Il est urgent de retrouver du sens et de tenir le cap pour développer l'innovation en mobilisant ses équipes autour d'une stratégie centrée sur les enjeux futurs de l'entreprise. La vision à long terme permet de dépasser les obstacles quotidiens.

Pour que ce management stratégique aboutisse à des résultats concrets, il doit prendre en compte les intérêts de l'ensemble des parties prenantes : dirigeants, salariés, actionnaires, clients, fournisseurs et collectivités. Le périmètre d'activités est à définir et cela nécessite de mobiliser des ressources humaines et financières adaptées aux stratégies de l'entreprise.

Il faut continuer à investir en temps de crise pour en récolter les fruits après la crise et profiter de la crise pour changer l'entreprise.

2.6. L'illustration par des exemples dans l'Ouest

En l'absence de statistiques récentes et fiables, nous avons préféré illustrer ces arguments par quelques exemples et témoignages issus de la région et du Grand Ouest.

➤ EUROPE TECHNOLOGIES : une diversification des activités à haute fréquence

Créée en 1992, EUROPE TECHNOLOGIES développe ses activités suivant trois axes combinés dont l'origine est un programme de recherche collaboratif entre un grand donneur d'ordre, des laboratoires de la région et un jeune entrepreneur, Patrick Cheppe, ingénieur en thèse à l'époque et aujourd'hui PDG du groupe nantais :

=> la technologie : le grenailage ultrasons permettant de renforcer la tenue en service des pièces métalliques (technologie unique, brevetée et déployée dans le monde, 70 % d'activités à l'export) ; le soudage (ultrasons, lame chaude, laser) pour les plastiques d'emballage agroalimentaire ou les composites métalliques dans l'aéronautique ; le découpage ou détournage par ultrasons ;

=> la fabrication mécanique de pièces unitaires et d'ensembles complexes de grandes dimensions (éléments de centrale nucléaire, pièces avions pour l'A350, ...) par des méthodes de fabrications innovantes ;

=> les composites : l'entreprise a pris le virage des matériaux nouveaux en mettant notamment en place une structure de prototypage et d'essai pour pièces composites, unique en Pays de la Loire (sur le Technocampus EMC2 en association avec le CETIM).

Tous les produits et savoirs propres de l'entreprise sont basés sur l'innovation obtenue suivant des programmes de recherche internes ou en lien avec de grands donneurs d'ordres, des PME et des laboratoires. A partir d'un socle de compétences et d'une mixité remarquable ingénieurs, chercheurs et opérateurs, les concepts porteurs de différenciation technologique se transforment en produits propres brevetés (quinze brevets ou co-brevets à ce jour) ou donnent lieu à des prestations de services exploitants les procédés cités.

Membre fondateur de l'IRT Jules Verne et très impliqué dans le pôle EMC2, l'entreprise fait de la diversification de son activité un atout essentiel : 32 % aéronautique, secteur historique ; 30 % énergie ; 11 % défense et naval ; 12 % agroalimentaire ; 5 % véhicules haut de gamme en croissance et quelques activités naissantes dans le médical, les ouvrages d'art.

L'entreprise compte aujourd'hui 230 collaborateurs, sur quatre sites en France, un site aux Etats-Unis et une joint-venture au Japon. Elle a recruté 90 nouveaux collaborateurs depuis 2010 et avec une croissance de 25 % en 2011.

➤ ACB : innovation et international, les deux clés d'un rebond réussi

En 2006, à l'heure où ACB, PME nantaise spécialisée dans les solutions métalliques pour l'aéronautique, entame son nouveau projet, baptisé LFW NG, elle se trouve dans une situation

économique particulièrement dégradée. Son PDG Philippe Guyon choisit pourtant la voie de l'innovation et s'appuie sur les compétences et le réseau du pôle EMC2 pour monter un projet de R&D ambitieux et trouver des financements hors des réseaux habituels.

Ce travail collaboratif donnera naissance à une innovation de rang mondial dans le domaine du soudage du titane. ACB est aujourd'hui un leader mondial dans son domaine, réalise 80 % de son chiffre d'affaires à l'exportation. Elle a non seulement préservé les emplois qui étaient menacés, mais en a créé de nouveaux depuis pour atteindre 90 salariés. Elle est engagée dans l'IRT Jules Verne et Technocampus Océan.

➤ ***Eolane : « naturellement énergique ! » en matière d'innovation et d'ouverture à l'international***

Eolane est une société de services industriels en électronique professionnelle qui emploie 2 600 personnes en France, Chine, Maroc, Tunisie et Estonie, et réalise 300 M€ de chiffre d'affaires annuel. Son offre va de l'engineering au manufacturing (logiciels embarqués, traitement du signal, microélectronique, hyperfréquence...), complétée par des services tels que la gestion d'obsolescence ou le maintien en condition opérationnelle. Forte de ses expertises technologiques, Eolane couvre l'ensemble de la chaîne de valeur sur huit segments de marché : Défense - sécurité civile - naval ; Aéronautique civile - spatial ; Ferroviaire-transport public ; Energie - ressources naturelles ; Médical - santé - bien-être ; Industrie - équipements industriels ; Télécoms - multimédias ; Automobile - engins roulants.

On compte notamment parmi ses réalisations un système de localisation sauvetage des sous-marins en détresse (crash recorder), un enregistreur embarqué de vidéoprotection (transport terrestre urbain), un appareil médical classe III support de vie destiné à fonctionner avec un cœur artificiel (distribution de l'énergie au cœur), un contrôle/commande pour bâtiment réacteur des centrales nucléaires, ...

Malgré le ralentissement général du marché, Paul Raguin, Président du directoire, a pour ambition de placer Eolane dans les vingt leaders mondiaux de l'électronique professionnelle dans les cinq ans. Pour ce faire, l'entreprise angevine s'engage dès 2008 dans le développement de technologies de pointe avec ses 200 ingénieurs et techniciens travaillant en R&D et collabore également avec des laboratoires de renommée internationale tels que le LETI, centre de recherche émanant du CEA.

Eolane compte enfin asseoir son développement à l'international. Début 2012, une opération de croissance externe en Estonie lui permet d'accéder aux marchés scandinaves. Le groupe souhaite désormais disposer d'une implantation en Inde pour accompagner ses clients qui souhaitent se développer sur ce marché à fort potentiel, comme il l'a fait il y a six ans en Chine. Eolane prévoit également d'embaucher une personne aux Etats-Unis qui lui servira de poste avancé pour comprendre comment fonctionne ce pays en matière de sous-traitance, et plus particulièrement au niveau des achats de composants.

➤ ***Vision Objects : une équipe innovante et internationale, moins sensible aux retournements conjoncturels***

Depuis sa création en 1998, Vision Objects, PME nantaise de 70 personnes, éditeur de logiciels et leader mondial de la reconnaissance de l'écriture pour les interfaces homme-machine, est très fortement tournée vers l'innovation technologique. Avec une équipe de très haut niveau, 20 % de docteurs ès sciences, et très internationale avec treize nationalités représentant six continents, et avec une stratégie de forts investissements dans la R&D, Vision Objects est devenue la référence mondiale dans son domaine, et fait plus de 95% de son chiffre d'affaires à l'international.

La mission de Vision Objects est de faire évoluer la façon dont nous utilisons les machines autour de nous au quotidien : ordinateurs, téléphones mobiles, télévision, internet, etc. Ses produits avec des interfaces basées sur l'utilisation du stylo apportent plus de confort et d'efficacité aux utilisateurs que l'habituelle interface clavier. Après deux ans de recherches et cinq ans d'existence sur le marché de niche que représentent les stylos digitaux, Vision Objects s'adresse depuis 2006 aux marchés de la mobilité avec les smartphones et les tablettes, aux marchés de l'éducation, des entreprises, et de l'automobile.

Ce sont des marchés en constante évolution, particulièrement concernant l'interface homme-machine, et, comme le souligne Stefan Knerr son PDG, être un acteur clé dans la construction de l'avenir de ces domaines donne aujourd'hui à Vision Objects un fort potentiel de réussite et lui permet de ne pas subir les aléas de la conjoncture générale comme en témoigne sa croissance régulière depuis 2008 et ses perspectives fortes pour 2012 (100 salariés d'ici la fin de l'année).

➤ ***Clean Cells, une société vendéenne innovante et mondiale***

Clean Cells est une société de service en biotechnologie dédiée au contrôle qualité des médicaments tels que les vaccins, les anticorps thérapeutiques, la thérapie cellulaire et la thérapie génique. Créée en 2000, Clean Cells s'est développée d'abord en France, puis lors de la première crise financière en 2008, ses dirigeants ont pris la décision stratégique d'attaquer les marchés étrangers.

L'entreprise s'est imposée dans un premier temps sur le marché européen puis sur le marché indien et israélien. Depuis, Clean Cells vendéenne a également des clients aux Etats Unis et en Corée du Sud. L'export représente désormais plus de 40 % de son chiffre d'affaires. Ce choix a permis à l'entreprise de se développer significativement et de franchir des étapes clés. Aujourd'hui, la dimension internationale de Clean Cells lui permet de gagner en notoriété et de convaincre les plus grands de l'industrie biopharmaceutique. L'export chez Clean Cells a également permis de donner confiance à des sociétés françaises avec qui l'entreprise ne travaillait pas.

Les emplois créés depuis 2008 sont totalement liés à ce choix stratégique et représentent plus de quinze personnes. Son président, Olivier Boisteau considère que le déploiement à l'international est donc la seule manière de pérenniser leur activité dans un secteur bien entendu mondial.

➤ ***PhosphoTech : l'ouverture à l'international et la diversification des secteurs en réaction au ralentissement de l'activité économique***

PhosphoTech est une société nantaise spécialisée dans la valorisation des sous-produits des ressources marines. Les ingrédients santé issus de cette production sont destinés à des secteurs aussi divers que la santé animale, l'agroalimentaire, la cosmétique et la pharmacie. Ces ingrédients sont issus de travaux de R&D interne adossés à des collaborations avec des laboratoires publics.

Dans un contexte de ralentissement de l'activité économique nationale, son PDG Gwenael Baudimant a engagé il y a quelques années une démarche commerciale export très active. Cette stratégie a permis à PhosphoTech d'accroître significativement son volume de ventes. La part de l'export dans le chiffre d'affaires total de la société atteint aujourd'hui environ 40 %.

Cette ouverture à l'international a permis de créer de nouveaux emplois dans la région. Un bureau de représentation a récemment été ouvert à Madrid et un projet est en réflexion à Shanghai.

Le volet commercial export de PhosphoTech milite également en faveur de l'internalisation d'un outil de production et de son implantation sur le territoire régional. En effet, l'origine géographique des matières premières (côtes françaises et/ou européennes) ainsi que la production française sont des gages de qualité sur des marchés asiatiques et sud-américains à fort potentiel de croissance.

➤ ***EPI-SDI : une nouvelle approche de la sous-traitance***

En 1996, François Leboube rachète EPI un sous-traitant en peinture industrielle d'Evron (Mayenne). En 2009, EPI subit de plein fouet la crise, perd des clients qui délocalisent, la production baisse de 30 % et 20 salariés doivent être licenciés. Ne souhaitant pas subir cette pression grandissante, François Leboube décide de changer de stratégie. Il crée une société de service et de R&D et veut donc faire passer son groupe de la sous-traitance à la maîtrise de son destin. Au lieu de peindre les pièces de ses clients, il s'agit maintenant d'assurer des prestations de service : mise en place et maintenance de lignes de peinture, formation des opérateurs, mise au point et évolution de process chez les clients.

En parallèle, SDI met au point au sein de son centre R&D un nouveau procédé de peinture plus économe en énergie. En 2010, le chiffre d'affaires de cette nouvelle activité atteint déjà plus de 800 K€ et celle-ci fait travailler 17 personnes. En 2011, François Leboube investit 2 M€ avec l'aide de l'Etat, de la communauté de communes et d'Oséo, dans la création d'un nouveau bâtiment équipé d'une ligne pilote pour son nouveau procédé et passe un partenariat avec le leader mondial allemand des chaînes de peinture. Le chiffre d'affaires doit doubler rapidement et les effectifs continuent d'augmenter.

Virage stratégique, nouveau modèle économique, innovation, partenariats internationaux, projets collaboratifs et implication dans les réseaux (CDM, EMC2, Club d'entreprises), François Leboube a su utiliser pour son groupe les leviers nécessaires à affronter la crise. Désireux de partager cette expérience et cette vision, il associe le Club d'entreprises d'Evron à Laval Mayenne Technopole et aux collectivités locales pour lancer une opération de sensibilisation des PME à l'innovation qui se traduit entre autres par la création en cours d'une plate-forme régionale d'innovation.

➤ ***ARTEFACTO : une jeune entreprise innovante qui s'engage à l'international***

ArtefactO est une PME rennais d'une trentaine de personnes, innovante et spécialiste reconnue en matière de réalité augmentée appliquée aux domaines de l'urbanisme et de la muséographie. Elle travaille notamment avec le centre de réalité virtuelle Clarté et Laval Mayenne Technopole.

Cette entreprise a débuté à l'international avec le pôle Images & Réseaux. Timidement d'abord, au Canada, pays de l'excellence dans la génération de contenu... un vrai challenge ! Une première visite, riche en rendez-vous d'affaires et en découvertes culturelles, a permis à sa PDG, Valérie Cottereau, de prendre conscience de la performance et de la pertinence de ses solutions. Grâce à une stratégie commerciale plus mature, le deuxième déplacement l'année suivante, a donné des premiers résultats avec des contacts suivis sur des projets précis. Le troisième séjour a fait naître les premiers contrats.

Au cours de ces deux années, Valérie Cottereau a engagé sa société dans un virage stratégique par la redéfinition du positionnement marketing de ses solutions et la révision de son organisation commerciale. Cela lui a permis de saisir sans appréhension d'autres opportunités en Amérique du Sud et au Moyen-Orient. C'est le début d'une belle aventure !

➤ ***BATIREAL : une réponse innovante à la crise par des artisans du Sud Vendée***

Conscients que le marché de la construction est en pleine évolution, plusieurs chefs d'entreprises artisanales du bâtiment du Sud Vendée se sont regroupés pour travailler sur leurs pratiques individuelles (management, organisation, commercialisation) dans le cadre du Cycle d'amélioration de la performance des entreprises artisanales (CAPEA), dispositif national co-financé par le Conseil régional et géré en Pays de la Loire par la Chambre régionale des Métiers et de l'artisanat qui a ainsi accompagnée 79 entreprises artisanales en 2011.

De ces premiers échanges liés à cette action de formation et d'accompagnement collectif est née la confiance qui a débouchée sur la création d'un projet commun collaboratif : en janvier 2012, ces

entreprises ont fondé la coopérative artisanale de construction BATIREAL afin de proposer des contrats de construction de maison individuelle clef en main ainsi que des projet globaux de rénovation énergétique. La coopérative est dirigée par trois co-gérants, MM. Malvaud, Bobineau et Paquereau et regroupe les sept entreprises fondatrices qui totalisent une centaine de salariés.

Le "travailler ensemble" cultivé lors de l'accompagnement CAPEA a permis d'améliorer les pratiques internes de chaque entreprise et de tirer le meilleur parti de la collaboration de tous :

- une offre commerciale groupée chaque fois que nécessaire, qui permet une réponse plus précise et plus cohérente aux besoins du client, chaque corps d'état adaptant et vérifiant la complémentarité technique et économique de sa réponse à celle de ses collègues ;
- une réalisation où les interfaces sont mieux maîtrisées, chacun prenant en compte les ouvrages et les contraintes de l'autre ;
- des délais d'exécution gérés en commun pour plus d'efficacité.

Maintenir l'accès direct au marché, anticiper sur les évolutions règlementaires, préserver l'emploi local, améliorer la qualité : voilà les bénéfices directs de cette action qui intervient dans un contexte de crise du bâtiment.

➤ *La victoire du collectif sur la crise illustrée par l'exemple de deux Scop*

MACORETZ

MACORETZ implantée à Saint-Père-en-Retz spécialisée dans la fabrication de maisons individuelles compte 120 salariés, en 2010, lorsqu'elle élabore son Plan d'investissement d'avenir. Ce plan prévoit un soutien de 490 K€ de l'Etat et de la Région avec la création de 50 nouveaux emplois à trois ans. Début 2012, la Scop en compte déjà 150 dont 80 sociétaires et prévoit 200 salariés en 2020.

Le PDG est élu et les décisions stratégiques ont été prises de manière collective : développer des domaines d'activités stratégiques vers l'éco-construction avec un investissement de 6 M€ pour 3 000 m² de nouveaux locaux.

L'innovation technologique vers l'éco-construction a engagé la société dans une démarche de réussite qui a nécessité des innovations à la fois organisationnelles et managériales, destinées à conforter la dimension collective essentielle dans le fonctionnement de toute Scop.

Ce fonctionnement participatif a constitué un atout pour innover et permis ainsi de mieux résister aux effets de la crise.

MATELOC

En 2009, MATELOC, société prestataire de services pour les entreprises du BTP et de l'Industrie (112 salariés sur huit sites dont trois sites de production à Cholet), est confrontée à une baisse de plus de 30 % de ses commandes. Pour éviter des licenciements qui compromettraient toute reprise dans de bonnes conditions, les sociétaires décident de suspendre certaines sous-traitances et donc d'effectuer par moment des travaux supplémentaires, tout en ayant recours à d'autres périodes au chômage technique.

Malgré la crise et grâce à ces décisions collectivement assumées, le bilan de l'exercice est resté, proche de l'équilibre. Depuis, MATELOC a repris son essor et cherche à innover en matière commerciale.

Ainsi une innovation de nature comportementale (flexibilité pour préserver l'outil de travail) a conduit à repenser l'organisation commerciale pour conquérir de nouveaux marchés.

ANNEXE

Les principaux acteurs et dispositifs de soutien à l'innovation

Au-delà des entreprises qui sont bien évidemment les principales actrices de leur développement et de l'innovation, elles bénéficient d'un écosystème qui regroupe des acteurs et des dispositifs de soutien à l'innovation :

LES PRINCIPAUX ACTEURS DE SOUTIEN A L'INNOVATION

➤ **Les pôles de compétitivité**

Un pôle de compétitivité est sur un territoire délimité, l'association d'entreprises, de centres de recherche et d'organismes de formation, engagés dans une démarche partenariale (stratégie commune de développement), destinée à dégager des synergies autour de projets innovants pour plus de compétitivité au niveau national ou international. Leurs objectifs principaux sont le renforcement de l'animation et du pilotage stratégique (contrats de performance) et le développement de l'écosystème de croissance et d'innovation (financements privés, synergies territoriales, etc.).

En France, 71 pôles de compétitivité ont été créés en 2005. La région des Pays de la Loire compte sept pôles de compétitivité, dont quatre interrégionaux :

Pôles de compétitivité	Thématiques	Région principale	Région secondaire
ATLANPOLE BIOTHERAPIES	Développement de solutions diagnostiques et thérapeutiques en biothérapie	Pays de la Loire	Poitou-Charentes, Bretagne, Centre
ELASTOPOLE	Rapprochement des forces industrielles, scientifiques et universitaires de la filière caoutchouc et polymères dans le cadre de projets collaboratifs	Centre	Pays de la Loire
EMC2	Technologies, innovation et métiers de la mécanique autour de la mise en œuvre des matériaux métalliques et composites dans l'industrie	Pays de la Loire	
ID4CAR	Transport, automobile, électronique embarquée, matériaux	Bretagne	Pays de la Loire
IMAGES ET RESEAUX	Technologies-clés, produits et services adaptés aux nouveaux réseaux et usages de l'image	Bretagne	Pays de la Loire
VALORIAL	Montage et accompagnement de projets de R&D collaboratifs et innovants dans le secteur de l'agroalimentaire	Bretagne	Pays de la Loire
VEGEPOLYS	L'innovation dans les filières du végétal spécialisé	Pays de la Loire	

Source : CCI et ORES

Les PME sont très présentes dans les pôles de compétitivité puisque sur 6 800 établissements membres des pôles de compétitivité recensés en France en 2008, 4 600 sont des PME, soit 68 %. Dans la région, le taux des PME est de 60 % en 2008 (contre 50 % en 2007).

➤ **Les principaux acteurs institutionnels**

Ces acteurs institutionnels sont nombreux et fonctionnent bien en réseau. La difficulté principale est de connecter un maximum de PME à ces réseaux.

- L'agence nationale de la recherche

Créée le 7 février 2005, l'Agence Nationale de la Recherche a pour mission d'augmenter la dynamique du système français de recherche et d'innovation en lui donnant davantage de souplesse. A ce titre, l'ANR doit favoriser l'émergence de nouveaux concepts, accroître les efforts de recherche sur des priorités économiques et sociétales, intensifier les collaborations public-privé et développer les partenariats internationaux. L'ANR accompagne l'ensemble des communautés scientifiques publiques et privées.

L'ANR joue essentiellement un rôle d'accélérateur et d'amplificateur de thèmes de recherche qui émergent au sein des différentes communautés scientifiques, qu'il s'agisse des universités, organismes de recherche, alliances ou, dans certains cas, des entreprises en fonction de leur stratégie et de leur inventivité. Son budget est passé de 350 M€ en 2005 à 955 M€ en 2009.

- La délégation régionale à la recherche et à la technologie

Les délégations régionales à la recherche et à la technologie sont des administrations de mission chargées de l'action déconcentrée de l'Etat dans les domaines de la recherche, de la technologie et de l'innovation, de la diffusion de la culture scientifique et technique, en interaction avec le monde socio-économique et le grand public.

Elles sont chargées, en région, de suivre l'ensemble des questions d'innovation, de transfert de technologies et de recherche en entreprise. Elles suivent plus particulièrement les incubateurs d'entreprises de technologies innovantes et exercent une fonction régaliennne dans le cadre des expertises sur les jeunes entreprises innovantes (JEI), les jeunes entreprises universitaires (JEU) et le crédit impôt recherche (CIR).

La politique de soutien à l'innovation et au développement technologique dans les PME s'est traduite par la mise en place de structures d'appui technologique aux entreprises, les centres de ressources technologiques (CRT) et les cellules de diffusion technologique (CDT), qui développent ou adaptent l'offre technologique à la demande des entreprises, et les plates-formes technologiques (PFT) en lien avec les établissements d'enseignement. La DRRT est chargée de la mise en place et du suivi de ces structures de transfert.

- La Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE)

Créées en 2010, les DIRECCTE regroupent des services administratifs issus de divers horizons : commerce extérieur, tourisme, commerce et artisanat, intelligence économique, industrie, travail et emploi, formation professionnelle, concurrence et consommation.

Chaque DIRECCTE rassemble au niveau régional à la fois des compétences de contrôle, d'animation et de conseil concernant les entreprises. Ses compétences de contrôle s'exercent à travers le contrôle de l'application des règles en droit du travail, au moyen des services d'inspection du travail, en veillant au respect des dispositions du code du travail et au contrôle de la formation professionnelle. Dans le domaine de la concurrence, elle s'emploie à ce que la loyauté des marchés soit respectée.

La DIRECCTE dispose également de compétences d'animation par le développement économique local (tourisme par exemple), le soutien aux filières, le support aux pôles de compétitivité, l'animation des acteurs du service public de l'emploi (pôle emploi, missions locales, maisons de l'emploi), la

coopération avec les collectivités territoriales et d'autres services de l'état sur des domaines tels que la formation l'apprentissage, l'orientation, l'accompagnement des entreprises à l'export en lien avec les autres opérateurs publics (UBI France AFCCI).

- L'entreprise publique OSEO

Oséo soutient l'innovation et la croissance des PME, en partageant avec elles les risques lors des phases clés de leur cycle de vie : innovation, investissement, international, création et transmission. Oséo co-finance et accompagne les projets d'innovation ayant des perspectives concrètes de commercialisation : de nouveaux produits, de nouveaux procédés ou de nouveaux services. Ce sont des projets leaders, avec un niveau élevé d'innovation au regard de la concurrence ; justifiant un partage du risque avec les pouvoirs publics pour déclencher l'effet de levier nécessaire auprès des financements privés. Le soutien d'Oséo se traduit par des avances remboursables en cas de succès (pour les projets proches de la recherche académique), ou le plus souvent des prêts à taux 0 (remboursables même en cas d'échec), ainsi que des subventions (réservées à la faisabilité et à la maturation de projets). En Pays de la Loire, une coopération fructueuse entre le Conseil régional et Oséo se traduit pas une mise en œuvre de dispositifs partagés.

- Le Conseil régional

Collectivité territoriale, la Région agit en faveur des entreprises par un accompagnement des filières. Son intervention se traduit par des mesures de soutien aux différents secteurs économiques de la région. La stratégie régionale est détaillée dans le schéma régional de l'économie et de l'emploi durable pour la période 2011-2016. L'année 2012 sera par ailleurs marquée par le lancement de la démarche d'évaluation du Schéma régional de la recherche et le lancement de la phase d'élaboration du nouveau schéma qui portera sur le triptyque Enseignement supérieur – Recherche – Innovation.

Le Conseil régional travaille avec les autres collectivités territoriales (conseils généraux, communautés urbaines ou d'agglomérations) pour soutenir les projets innovants des entreprises situées sur leur territoire.

- L'Agence régionale Pays de la Loire Territoires d'innovation

Aux côtés de la Région, actionnaire majoritaire, les six principales agglomérations des Pays de la Loire (Angers Métropole, la Carène (Saint-Nazaire), Laval agglomération, Le Mans Métropole, Nantes Métropole et la ville de La Roche-sur-Yon), ont créé une société publique locale dans le cadre de la loi du 29 mai 2010 : la Société publique régionale des Pays de la Loire, rebaptisée fin 2011 Agence régionale Pays de la Loire Territoires d'innovation.

Nouvel outil opérationnel, cette société publique locale, dont le capital est détenu en totalité par des fonds publics, met en œuvre, sur l'ensemble du territoire des Pays de la Loire, les stratégies régionales de développement économique et accompagne des projets innovants en collaboration avec les acteurs économiques régionaux.

Ses principaux objectifs sont de développer l'activité économique des Pays de la Loire en accompagnant les entreprises des filières stratégiques du territoire, de soutenir l'innovation dans toutes les filières, d'appuyer le développement des nouvelles technologies du design et de l'économie durable, de permettre à la Région ainsi qu'à ses six collectivités partenaires de disposer d'un outil partagé d'aide à la décision : l'Observatoire régional économique et social (Ores).

- Les chambres consulaires et la CRESS

Les chambres consulaires (Chambres de commerce et d'industrie notamment avec le dispositif Déclic Innovation, Chambres de métiers et de l'artisanat, Chambres d'agriculture) outre leur rôle classique et essentiel de soutien du tissu entrepreneurial, jouent un rôle majeur en matière de sensibilisation et de formation tant dans le domaine de l'innovation qu'en matière de développement à l'international. Certaines d'entre elles participent en outre à la gouvernance d'une technopole.

La Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire soutient et accompagne les innovations des porteurs de projets de ce secteur.

- L'Agence régionale d'information scientifique et technique (ARIST)

L'ARIST est un service de la Chambre de Commerce et d'Industrie qui contribue à la veille sur l'innovation et sur l'anticipation stratégique et facilite et sécurise la démarche d'innovation par des recommandations pratiques, en vérifiant notamment le caractère innovant du projet et l'absence d'obstacles à sa concrétisation (brevets antérieurs, normes et réglementation, ...).

- L'Institut national de la propriété industrielle (INPI)

L'INPI accueille et accompagne les déposants des titres de propriété industrielle (brevets, marques, dessins et modèles), met à la disposition du public toute information nécessaire pour la protection des titres de propriété industrielle, participe à l'élaboration du droit de la propriété industrielle, lutte contre la contrefaçon notamment par la participation à des campagnes de communication auprès des consommateurs sur les dangers de la contrefaçon. Cet établissement a pour mission principale de contribuer à la protection et à la valorisation de l'innovation.

INPI 2010 : Répartition par domaine technologique et par département des brevets publiés	Loire-Atlantique	Maine-et-Loire	Mayenne	Sarthe	Vendée	Total
Machines, mécanique, transports (machines outils, machines spécialisées, procédés et appareils thermiques, transports ...)	75	40	28	42	39	224
Electronique / Electricité (essentiellement machines, appareils électriques et télécommunications, ...)	31	17	10	27	5	90
Chimie (biotechnologies, chimie alimentaire, génie chimique...)	14	12	2	4	2	34
Instrumentation (optique, techniques de mesure, technologies médicales, ...)	15	3	2	6	5	31
Autres (mobilier, jeux, BTP, ...)	38	24	7	10	38	117
Total	173	96	49	89	89	496

➤ Les technopoles et CEEI

En Pays de la Loire, l'offre publique de conseil est constituée de 19 organismes employant 600 personnes ETP. Parmi ces organismes, les technopoles favorisent l'animation et la mise en réseau des compétences sur un territoire et développent une ingénierie de projets innovants, individuels et collaboratifs, ainsi qu'une fonction de marketing territorial.

La région des Pays de la Loire compte quatre technopoles : Atlanpole (Nantes, Saint Nazaire, La Roche sur Yon), Angers Technopole, Laval Mayenne Technopole et Le Mans Technopolis.

Atlanpole et Angers Technopole sont labellisées "Centre Européen Entreprise Innovation" (dispositif post-incubation) par la Commission européenne. Il existe un troisième CEEI : Carrefour entreprises Sarthe qui intervient dans le développement des entreprises innovantes sur le département de la Sarthe.

Atlanpole est par ailleurs labellisée incubateur régional par le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche. Ce dispositif soutient les projets d'entreprise issus de la recherche publique ou en lien fort avec celle-ci. Les technopoles d'Angers, Laval et Le Mans portent également un dispositif d'incubation connecté à l'incubateur régional pour les projets d'origine académiques.

Chaque technopole est liée aux établissements d'enseignement et de recherche qui ont par ailleurs des services internes de relations entreprises, parfois des filiales de valorisation (comme Capacité pour l'Université de Nantes) et autour desquels gravitent également un certain nombre de centre de recherche technologiques comme le Centre de Transfert de Technologie du Mans (CTTM), Synervia à Nantes, Clarté à Laval.

Ces structures opérationnelles de l'innovation travaillent en étroite collaboration au sein du Réseau de développement de l'innovation (RDI) ainsi qu'avec l'ensemble des réseaux généralistes d'appui aux entreprises à l'entrepreneuriat tels que Réseau Entreprendre, ou les différentes plateformes d'initiatives locales (Anjou Initiative, Nantes Initiative, ...).

LES PRINCIPAUX DISPOSITIFS D'AIDE A L'INNOVATION

➤ *Les dispositifs européens*

Le 7^{ème} Programme cadre pour la recherche et le développement (PCRDT) couvre la période 2007-2013 et vise notamment à renforcer la capacité d'innovation des PME, soutenir la recherche qui s'emploie à trouver des solutions aux problèmes technologiques communs au PME/TPE innovantes et soutenir la recherche au profit d'associations ou de groupements de PME.

Le 7^{ème} PCRDT est composé de quatre programmes principaux : Coopération, Idées, Personnes, Capacités. Le programme qui correspond à la Recherche collaborative est le programme Coopération. Le programme Capacités contient des mesures spécifiques PME. Outre le 7^{ème} PCRDT, les fonds structurels via le programme régional « compétitivité régionale et emploi » soutiennent largement au travers principalement du FEDER l'innovation dans toutes ses composantes, à savoir : aides directes aux investissements des entreprises (en particulier les TPE/PME), appui aux structures de pilotage et d'accompagnement (pôles de compétitivité, cellules de valorisation, incubateurs et CEEI), co-financement d'infrastructures liées notamment à la recherche et l'innovation aux télécommunications, à l'environnement, à l'énergie et aux transports. Le Fonds Social Européen apporte pour sa part un appui particulier aux entreprises de l'économie sociale et solidaire.

➤ *Les financements nationaux*

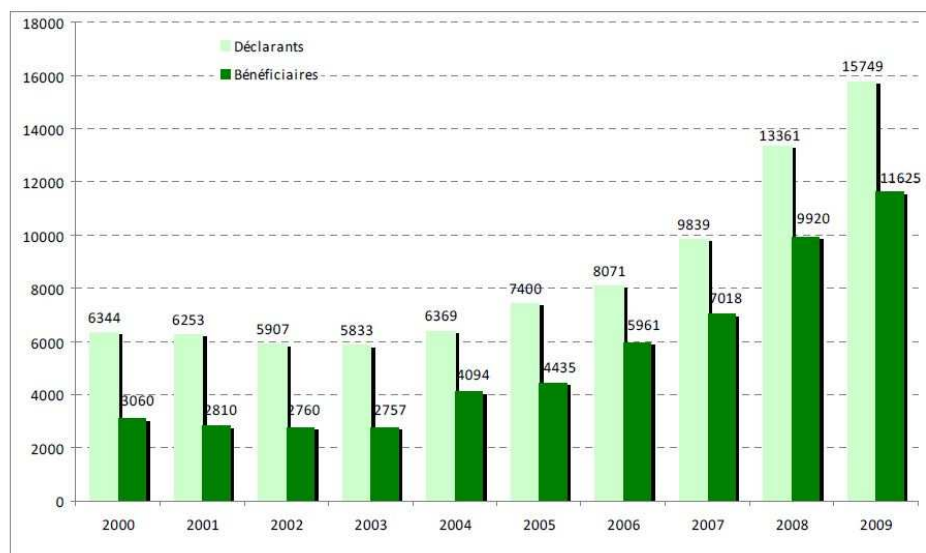
Le soutien national à l'innovation est de deux ordres : les aides fiscales et sociales à l'innovation et les aides directes à l'innovation.

Les aides fiscales et sociales à l'innovation sont constituées du crédit import recherche, du crédit d'impôt collection, du crédit d'impôt création-métiers d'art, des "jeunes entreprises innovantes", des "jeunes entreprises universitaires".

Les aides directes à l'innovation sont : les financements aux pôles de compétitivité, le financement des incubateurs labellisés par le ministère de la recherche, le Fonds Unique Interministériel (FUI) auxquels viennent s'ajouter les aides d'Oséo et les aides de l'ANR.

Concernant le crédit impôt recherche, il s'agit d'une mesure fiscale créée en 1983, pérennisée et améliorée par la loi de finances 2004 et à nouveau modifiée par la loi de finances 2008, qui a pour but de baisser pour les entreprises le coût de leurs opérations de recherche-développement. Il soutient leur effort de recherche et développement afin d'accroître leur compétitivité.

Graphique 1. Evolution du nombre de déclarants et de bénéficiaires du CIR, 2000-2009



Source : Base GECIR mai 2011, MESR-DGRI-C1

Les bénéficiaires en région Pays de la Loire représentent en 2009 5,3 % de bénéficiaires (616 sur 11 625) et placent ainsi la région en cinquième position des dépenses du CIR (hors Ile-de-France qui concentre 35 % des bénéficiaires et 61 % des dépenses) derrière Rhône-Alpes, Midi-Pyrénées, PACA, et la Lorraine.

➤ *Les financements régionaux*

Le soutien à l'innovation a été renforcé notamment par la prise en charge du coût du premier brevet et la politique de plateformes régionales d'innovation (PRI) qui consiste en la mutualisation d'équipements entre des entreprises, au service de leur développement économique et de celui de leur territoire. Les PRI permettent de ne pas écarter du processus d'innovation les entreprises qui ne sont pas identifiées comme "prioritaires ou d'excellence". A noter que le budget régional pour l'année 2012 pour le financement des PRI atteint 60 M€ (contre 12M€ en 2011) dont 47 M€ pour le projet de plateforme Technocampus Océan dans le cadre de l'Institut de recherche technologique Jules Verne qui s'intègre dans le plan d'actions en faveur de la filière des énergies marines renouvelables.

Un conventionnement entre la Région des Pays de la Loire (15 M€) et OSEO (6,5 M€) pour la période 2006-2011 a permis de mettre en place le « Fonds Régional pour l'Innovation » (FRI) avec des attributions de subventions aux entreprises et aux laboratoires régionaux pour la mise en œuvre d'un projet à caractère innovant dans les phases « amont » les plus risquées (étude de faisabilité, projet de transfert de technologies, recherche de partenaires, prestations technologiques réseaux, ...). Pour la période de trois années de 2012 à 2014, le fonds voit son nom modifié en « Fonds Pays de la Loire Territoires Innovation » avec une modification de l'organisation entre les partenaires dans le domaine du développement technologique et de l'innovation en y intégrant le pilotage d'outils dédiés comme le nouveau fonds de garantie pour l'innovation. Ce fonds a aussi pour vocation de privilégier une approche large et ouverte de l'innovation, couvrant des aspects non technologiques tels que les modèles économiques et commerciaux, le design des produits et leurs usages, l'organisation de l'entreprise, les conditions de travail, le travail en réseau, l'innovation sociale, c'est-à-dire des éléments clés de la compétitivité des entreprises et des gains possibles de productivité. Il s'agit donc

d'ouvrir ce dispositif aux filières de service et aux innovations d'usage, au-delà des innovations de produits. Ce fonds dispose d'une dotation régionale de 2,5 M€ pour 2012.

La Région a lancé au printemps 2011 un fonds régional de co-investissement, le fonds IDEE, pour accompagner des entreprises présentant un potentiel innovant. Initialement doté d'1M€, ce fonds a été abondé pour atteindre 5 M€.

Par ailleurs, le Fonds Grand Ouest Amorçage (fonds de capital-investissement créé en partenariat avec les Régions Bretagne, Haute et Basse-Normandie) devrait entrer en phase opérationnelle en 2012 et aura pour objectif d'intervenir en fonds propres dans les sociétés innovantes en phase de pré-amorçage sur des secteurs à fort potentiel de développement (TIC, santé, alimentation et Biotech, écotechnologies et nanotechnologies essentiellement).

"Dinamic entreprises", un bilan positif après 5 ans d'existence

Ce dispositif est inscrit dans le contrat de projets Etat-Région et le programme opérationnel FEDER. Ce programme de soutien au développement des entreprises, mis en place par l'Etat et la Région des Pays de la Loire avec le soutien de l'Europe pour un montant global de 30 M€ a été mis en œuvre par la CCI de région Pays de la Loire qui a ainsi accompagné 630 entreprises régionales.

Des experts (un chef de projet, un consultant et des formateurs) accompagnent à partir d'une méthodologie structurée et orientent dans leur recherche de performance. Dinamic Entreprises est financé à hauteur de 70 % par l'Europe, l'Etat et la Région, ce qui permet aux entreprises de ne participer qu'à hauteur de 5 000 €.

Lancé en 2007, ce dispositif a donné à ces entreprises ligériennes, accompagnées sur une durée de 9 mois, les moyens de renforcer leur compétitivité par des modules : 49 % des projets concernaient l'amélioration de la performance interne, 37 % le développement commercial, 7 % le développement de l'innovation, 4 % la relance de l'activité, 3 % le travail collaboratif.

La répartition géographique des entreprises qui ont sollicité le dispositif a été la suivante : 36 % en Loire-Atlantique, 20 % en Vendée, 16 % en Maine-et-Loire, 14 % en Sarthe et 14 % en Mayenne.

Concernant le choix du module pour le développement de l'innovation, si le taux n'est que de 7 % lors d'un premier parcours d'accompagnement, ce taux monte à 40 % lors d'un deuxième ou troisième parcours engagé par une entreprise : l'innovation est souvent la conséquence bénéfique d'un travail préalable sur les performances internes et sur le développement commercial.

Afin de toucher un plus grand nombre d'entreprises et de démultiplier l'impact de ce dispositif, des évolutions sont engagées dès 2012 :

- => Elargissement de la cible des entreprises visées
- => Adaptation du format de Dinamic aux entreprises de moins de 20 salariés
- => Renforcement du volet ressources humaines du dispositif impliquant davantage les OPCA sur le champ de la formation continue des salariés de l'entreprise
- => L'introduction de thématiques essentielles pour accompagner les mutations économiques, écologiques et sociales du tissu économique de la région.